

Financement de l'aide à la décision

Rappel :

- ✓ Cahier des charges étude de projet
- ✓ Cahier des charges étude territoriale
- ✓ Guichet unique ADEME – Région
- ✓ Prestataire indépendant
- ✓ Consultation de 3 prestataires au minimum
- ✓ Taux aide : 50 à 60 % (+ 10 % si TEPOS)



Financement des investissements

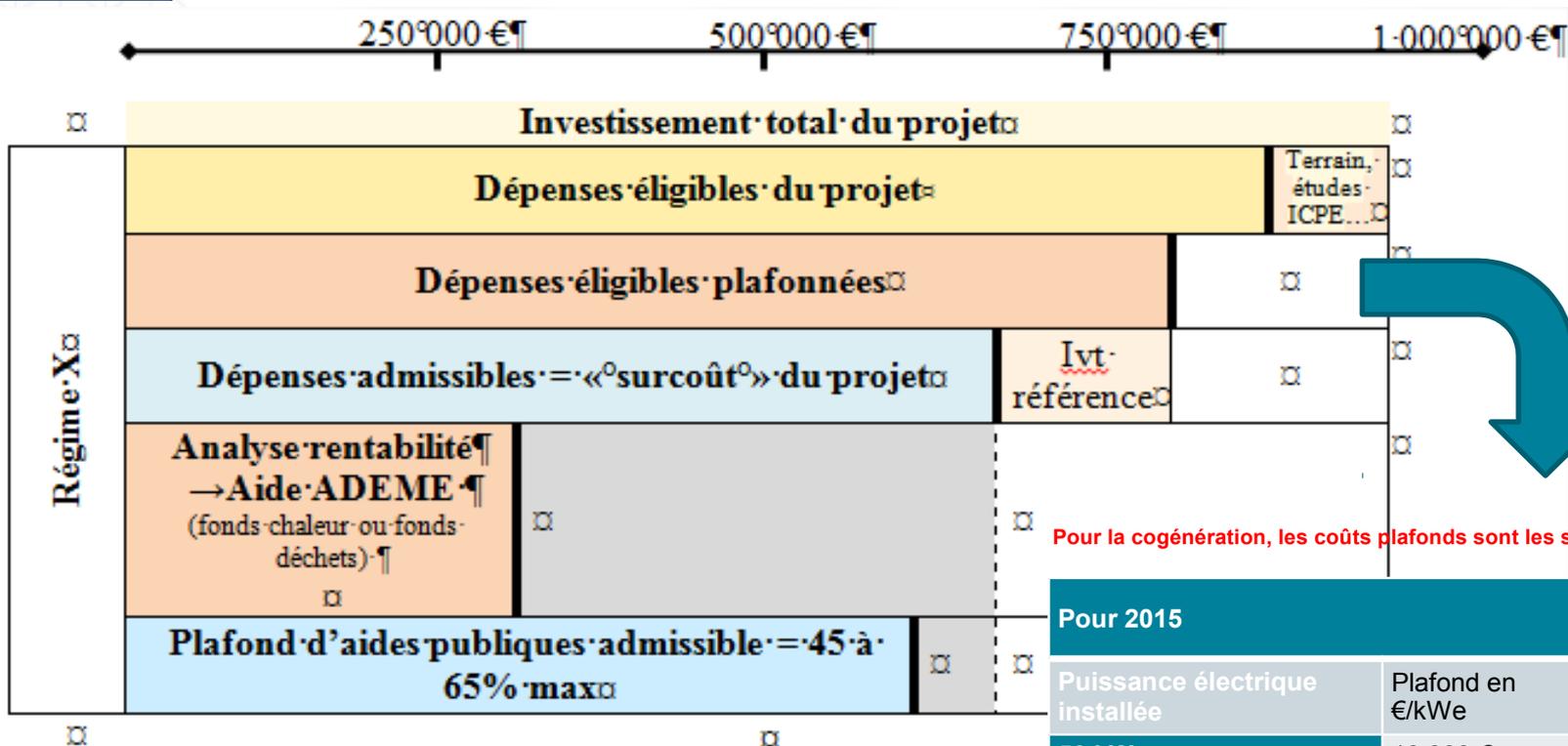
A retenir :

- ✓ Appel à projets, reconduit en 2016 (Auvergne Rhône-Alpes)
 - ✓ Si possible deux dates : fin mars ? Fin août ?
 - ✓ Nécessité étude de faisabilité
 - ✓ Phase dépôt ICPE. Choix prestataire et constructeurs.
 - ✓ Taux de valorisation du biométhane > 60 %
 - ✓ Aide assise sur analyse financière : TRI 10 % avec aide
- débat interne ADEME : vers taux fixe en 2016 ???





Détail du calcul



Pour la cogénération, les coûts plafonds sont les suivants :

Pour 2015		
Puissance électrique installée	Plafond en €/kWe	Source
50 kWe	10 000 €	Analyse des conventions aides ADEME 2013 – 1 000 €
100 kWe	8 000 €	
500 kWe	6 000 €	
1000 kWe	7 000 €	

Pour l'injection, les coûts plafonds sont les suivants :

Pour 2015		
débit injection	Plafond en €/m ^{3h}	Source
tous débits	40 000 €	Analyse des conventions ADEME 2013

